



COLLOQUE INTERNATIONAL

La fabrique du faux monétaire

Objet historique et usages sociaux
du Moyen Âge à nos jours

Programme détaillé



11-12 avril 2008

Musée national des Douanes ♦ 1, quai de la Douane, Bordeaux



Coordination:

Olivier Caporossi EHEHI, Casa de Velázquez
Bernard Traimond Université de Bordeaux II

Organisation:

Université de Bordeaux II (EA 2963), Université de Toulouse II
(UMR 5136 FRAMESPA), Casa de Velázquez, Association pour
l'Histoire de l'Administration des Douanes (AHAD), Région
Aquitaine, Musée national des Douanes de Bordeaux

Information:

www.casadevelazquez.org ♦ Tél. : (+ 34) 91 455 15 80
Musée national des Douanes ♦ Tél. : 05 56 48 82 82

La fabrique du faux monétaire : objet historique et usages sociaux (du Moyen Âge à nos jours)

Comité scientifique : **Iñaki Bazan** (Profesor doctor investigador de historia medieval en la Universidad del País Vasco), **Marc Bompaire** (Directeur d'études à l'EPHE-IV^e section), **Olivier Caporossi** (Maître de conférences à l'Université de Pau-Membre de l'EHEHI-Casa de Velázquez), **Martine Charageat** (Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Bordeaux 3), **Mona Huerta** (CNRS-IHEAL), **Xavier Huetz de Lemps** (Directeur d'études à la Casa de Velázquez), **Claude Gauvard** (Professeur d'histoire médiévale à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne – Institut Universitaire de France), **Charles Illouz** (Professeur d'anthropologie à l'Université de La Rochelle), **Christophe Lastécouères** (Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux 3), **Tomas Mantecón Novellan** (Profesor titular de historia moderna en la Universidad de Cantabria), **Alberto Marcos Martin** (Catedrático de historia moderna en la universidad de Valladolid), **Denis Menjot** (Professeur d'histoire médiévale à l'Université de Lyon 2), **Michel Porret** (Professeur ordinaire d'histoire moderne à l'Université de Genève), **Pierre Prétou** (Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de La Rochelle), **Marc Renneville** (Chargé de recherches à l'ENAP-Centre A. Koyré UMR 8560), **Carmen Sanz Ayan** (Catedrática de historia moderna en la Universidad Complutense de Madrid-Real Academia de la Historia), **François Thierry** (Conservateur en chef du cabinet des médailles de la BNF), **Jack Thomas** (Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse Le Mirail), **Bernard Traimond** (Professeur d'anthropologie à l'Université de Bordeaux 2).

Coordinateurs : Olivier Caporossi (EHEHI – Casa de Velázquez) et Bernard Traimond (Université de Bordeaux 2)

*Bouhin me confia un secret qui me fit trembler :
cet homme fabriquait habituellement de la fausse monnaie ...*
Eugène François Vidocq, *Mémoires*, 1828.

Depuis le Moyen Âge, la figure sociale des faux monnayeurs a effrayé ses contemporains autant qu'elle les a fascinés car « en usurpant une fonction sainte, on s'attaquait à Dieu à travers le roi, donc à l'État, à la société, quadruple offense méritant les pires châtiments, pour l'exemple » (Michel Braudeau, *Faussaires éminents*, 2006). Certains faussaires, comme le suisse Joseph Samuel Farinet (1845-1880) sont même devenus de véritables héros nationaux.

Selon Olivier F. Dubuis (*Le faux monnayage dans le Pays de Vaud (1715-1750)*, Lausanne, 1998) le faux monnayage implique tous les particuliers qui abusent de la monnaie : fabricateurs, distributeurs, rogneurs, billonneurs, voire le prince contrefacteur. En fait, toute autorité dont la détention du *jus monetæ* est considérée comme usurpée, ou dont l'usage est stigmatisé comme illégal et contraire à l'intérêt général, relève des problématiques du faux monnayage.

Ce colloque international doit permettre de mieux définir le faux monnayage comme objet historique. Il ambitionne également de présenter les problématiques concernant les acteurs du faux monnayage. C'est pourquoi les organisateurs de cette rencontre scientifique sont intéressés à réunir des chercheurs de diverses périodes historiques autour de l'histoire de la criminalité, des réseaux sociaux et de l'économie. Les déséquilibres et la discontinuité de la répression du faux monnayage sont au cœur de la construction des pouvoirs publics, des monarchies puis de l'Etat-Nation.

Comprendre les dynamiques du faux monétaire implique l'élargissement du propos aux monnaies fiduciaires, comptables, aux différentes formes de la fraude monétaire et à l'ensemble des contrebandes de monnaie. L'étude des faux monnayages suppose aussi que l'enquête aborde l'organisation sociale, la construction de l'État, la notion de souveraineté et celle de majesté. Enfin, décrire et analyser la variété des stratégies, des pratiques et des discours que véhicule le faux monnayage exige également qu'une approche des débats théologiques et moraux caractérise l'histoire du licite et de l'illicite dans l'enrichissement personnel. Il s'agira donc d'aborder le faux et la fraude monétaire dans le cadre de la quête du salut et des valeurs de la société chrétienne. Ces deux journées de rencontres scientifiques doivent donc contribuer à l'histoire de la fabrique du faux monétaire, des faux monnayeurs comme des pouvoirs publics, en considérant les contrefaçons monétaires, les qualifications judiciaires de la contrefaçon et les impostures qui l'accompagnent.

Le colloque aura lieu les 11 et 12 avril 2008 à Bordeaux grâce au soutien de l'équipe de recherche Anthropologie des traditions orales et des temps (EA 2963 de l'université de Bordeaux 2), de la Casa de Velázquez de Madrid (EHEHI), de l'UMR 5136 FRAMESPA (Université de Toulouse Le Mirail), de la Région Aquitaine, du Musée National des Douanes de Bordeaux et de l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes. Chaque communication sera de 20 minutes.

Langues du colloque : Anglais, Français, Espagnol.

Vendredi 11 avril 2008

**Musée national des Douanes,
1 quai de la Douane, Bordeaux**

9H30-10H

Ouverture : Roland Giroire (Président de l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes françaises), Renata Pstrag (Conservatrice du Musée National des Douanes de Bordeaux)

Présentation : Bernard Traimond (U. de Bordeaux 2), Olivier Caporossi (EHEHI-Casa de Velázquez)

**Une construction de la frontière : douanes et fraude monétaire.
10H-13H**

Présidence : Xavier Huetz de Lempis (Casa de Velázquez)

Marc Bompaire (EPHE), *La frappe des Millares au XIIIe siècle.*

Mohamed El Hadri (U. Lyon II), *Fausse monnaies et fraude monétaire en Occident musulman médiéval: le témoignage des sources écrites.*

Juan E. Gelabert (U. de Cantabria), *De Rotterdam a Ayamonte. La peripecia de un cargamento de falsa moneda en 1607.*

Susana Truchuelo (U. de Cantabria), *El control del paso de moneda falsa en el Pais Vasco costero : intervención local, provincial y real en la Alta Edad Moderna.*

Olivier Caporossi (EHEHI-Casa de Velázquez), *Le faux monnayage hispanique (XVIIe-XVIIIe siècles) : une criminalité de la frontière ?*

Christophe Lastécouères (U. Bordeaux III), *Vraie fausse monnaie ou monnaie vraiment fausse ? La Catalogne, l'État espagnol et les duros sevillanos (1898-1909).*

Réception des participants à la mairie de Bordeaux

Le faux monnayage en procès : l'institution judiciaire face aux faux monnayeurs.

15H-18H

Présidence : Carmen Sanz Ayan (Real Academia de la Historia)

Benjamin Fauré (U. Toulouse Le Mirail), *Alchimistes et faux monnayeurs dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge.*

Martine Charageat (U. Bordeaux III), *L'impact du crime de fausse monnaie sur l'introduction de la procédure inquisitoire dans la juridiction urbaine de Saragosse en 1518.*

Albrecht Burkardt (U. Lyon II), *Alchimie et faux monnayage en Italie à la fin du XVI^e siècle.*

Mathieu Soula (U. Toulouse I), *Le crime de falsification d'assignats sous la Révolution Française.*

Jack Thomas (U. Toulouse Le Mirail), *L'émission et la circulation de fausse monnaie en Midi Toulousain au XIX^e siècle : éléments pour une étude des usages sociaux de la monnaie.*

Bernard Traimond (U. Bordeaux II), *Faire l'anthropologie de la fausse monnaie dans les Landes à partir des sources judiciaires (XVIII-XXe siècles).*

Soirée libre

Samedi 12 avril 2008

**Monnaie et imposture : valeur et transgressions de l'échange.
9H30-13H**

Présidence : Marc Bompaire (EPHE)

François Thierry (BNF), *Faux monnayage, monnayage privé, monnayage officieux frauduleux dans la Chine ancienne.*

Pierre Prétou (U. de La Rochelle), *Les fausses propriétés de l'or à la fin du Moyen Âge dans le royaume de France.*

Carmen Sanz Ayan (Real Academia de la Historia), *Falsificación monetaria y crisis financiera de la Monarquía Hispánica en la década de 1640.*

Javier de Santiago Fernández (UCM), *Circulación de moneda falsa en el reinado de Carlos II. Analisis de un problema socio-económico.*

Jérôme Jambu (U. de Caen), *La circulation de la fausse monnaie métallique dans le royaume de France (XVII-XVIIIe siècles) : diffusion, utilisation, perception, élimination.*

Charles Illouz (U. de La Rochelle), *Monnaies et transgressions de l'échange en Mélanésie.*

Mona Huerta (CREDAL-CNRS), *Money is art. Art is money. JSG Boggs : transgression de la valeur ou valeur de la transgression.*

Déjeuner au CROUS (Université Bordeaux 2)

Table ronde : questions de définition. Définitions en questions.

**(Salle des séminaires du département d'anthropologie de l'université Victor Segalen de
Bordeaux II, Place de la Victoire à Bordeaux.)**

15H-17H.

Présidence : Denis Menjot (U. Lyon II)

Une construction de la frontière : douanes et fraude monétaire

Présidence : Xavier Huetz de Lemps (Casa de Velázquez)



La frappe des millares au XIII^e siècle

Marc Bompaire (EPHE)

Il s'agit de souligner les points suivants :

1/ Définition : une monnaie arabe d'imitation frappée en Occident pour le commerce avec le Maghreb (cf les conceptions complexes de l'époque sur les imitations, les contrefaçons et le faux et aussi les monnaies frappées pour le commerce extérieur à d'autres époques) qui renvoie à un problème numismatique puisqu'il s'agit d'une monnaie fantôme non identifiée avec certitude. Est-ce le signe d'une falsification réussie ? Quelques pistes pour résoudre ce problème seront esquissées.

2/ La description du phénomène en 3 temps :

- l'extension géographique (sur les côtes méditerranéennes de la Catalogne à la Toscane)
- l'extension chronologique (les années 1240-1270)
- essai de quantification des émissions. On relève un rythme de 4 millions de pièces et 5 tonnes d'argent par an dans le seul de ces ateliers bien connu.

3/ Les spécificités de la fabrication dans les ateliers particuliers mais contrôlés par les autorités monétaires. Ceci implique de revenir sur le dialogue entre marchands exportateurs et autorités monétaires. Peut-on parler de conditions d'émission sur mesure ? Quels profits et pour qui ? Rappelons que cette monnaie reste interdite de circulation au nord de la méditerranée.

4/ La fin de ce (faux ?) monnayage revêt des aspects idéologiques (les interventions de Saint Louis contre une monnaie d'imitation frappée au nom de Mahomet) et des aspects plus monétaires comme le montre la concurrence pour le métal disponible avec les fabrications monétaires occidentales (les gros d'argent en particulier) et les changements internes à la situation particulière du Maghreb (liés à ces imitations ?)

Fausse monnaie et fraude monétaire en Occident musulman médiéval : le témoignage des sources écrites

Mohamed El Hadri (Université Lyon 2/UMR 5648)

Il s'agit d'une présentation sur l'apport des textes arabes à nos connaissances sur les phénomènes du faux monnayage et des différents types de fraude monétaire dans les sociétés maghrébines à l'époque médiévale. Il est notamment question d'un essai d'évaluation de l'importance des fausses monnaies, que ce soit en or (les dinars), en argent (les dirhams), ou en cuivre (les *fulus*), dans les transactions quotidiennes de ces sociétés, à partir, en particulier des recueils de consultations juridiques. Ces derniers nous permettent en même temps d'approcher le statut juridique du faux monnayage à travers les positions des juristes musulmans aux divers cas de fraude et d'utilisation de fausses monnaies dans les échanges commerciaux en Occident musulman médiéval. Afin de mieux appréhender le phénomène du point de vue technique et social, nous tentons également de passer en revue, notamment à partir des traités de monnaies, quelques techniques employées par les faux monnayeurs, les précautions des responsables des hôtels de monnaie pour lutter contre la fraude et la fausse monnaie, ainsi que les sanctions des autorités musulmanes contre les faux monnayeurs.

De Róterdam a Ayamonte. La peripecia de un cargamento de falsa moneda en 1607

Juan E. Gelabert (Universidad de Cantabria)

El 6 de agosto de 1607 recibía el presidente de la Chancillería de Granada una real cédula de su majestad Felipe III en la cual le ordenaba suspender la ejecución de la pena de muerte contra el portugués Diego Martínez dictada por el citado tribunal tras haberle encontrado culpable de “auer metido moneda de vellón” en los reinos de Castilla. El episodio da cuenta de la llegada a Ayamonte, en enero del mismo año, del también llamado Diego Martín Francia, vecino de Mértola, donde fue detenido por la justicia de la villa tras la denuncia de Cornielis Flamenco y Enrique Rojel, a quienes había entregado, en pago de cierta cantidad de centeno valorada en 3.000 reales, hasta 1.272 “en moneda de bellón nueva del cuño de Toledo de los años [mil] seisçientos y quatro y [mil] seisçientos y zinco”.

La respuesta del presidente a su majestad ilustra las circunstancias de la llegada a Ayamonte de especies acuñadas en Róterdam en lo que constituye tanto un aspecto más de la crisis fiscal con la que se encontró Felipe III a su llegada al trono (septiembre de 1598), como de los mecanismos de guerra económica entre las Provincias Unidas y la Monarquía Hispana que se desataron tras la promulgación por ésta del embargo general sobre el comercio de aquéllas en octubre de 1598.

La reducción en la cantidad de plata contenida en las monedas de vellón constituyó un mecanismo fiscal al que Felipe III dio continuidad tras los primeros ensayos efectuados por su padre desde el 31 de diciembre de 1596. Las monedas encontradas en el navío procedente de Róterdam imitaban los cuños de Toledo de 1604 y 1605, y los ensayos hechos con ellas demostraron que se trataba de especímenes “de cobre fino y bueno”. La ceca de Toledo había empezado a acuñar ochavos y maravedís de cobre puro ya en marzo de 1602, con anterioridad, por tanto, a la autorización de 13 de junio de 1602 que la generalizó. Las emisiones debieron continuar, por tanto, y cuando menos en Toledo, en 1604 y 1605, momento en el “empezó a manifestarse” el *premio* de la plata, en una cuantía en torno al 3 o 4%. Tanto la emisión de monedas de cobre puro como la multiplicación de su valor facial (18 de septiembre de 1603) dieron pábulo al fabuloso negocio del trueque de vellón falso por plata. La falsificación no debía ser tarea muy sofisticada, pues Diego Martín Francia mezclaba “cuartos sellados” con sus monedas *made in Róterdam* “a trueque de moneda de plata”.

Fuese porque la plata huyese ante la presencia del puro cobre, fuese porque ya no se producía tanta como en la década anterior, fuese, en fin, porque saliera del reino “a trueque” del mismo vellón, cuando en 1605 llegaron a los puertos españoles los primeros mercaderes ingleses que lo hacían con todas las garantías desde 1585, según escribieron al Consejo Privado, lejos de encontrarse con ansiadas “mountains of gold”, todo lo que pudieron encontrar fueron “molehills of earth”.

El control del paso de moneda falsa en el País Vasco costero : intervención local, provincial y real en la Alta Edad Moderna

Susana Truchuelo García (Universidad de Cantabria)

En la comunicación se profundizará sobre la incidencia del contrabando de moneda en el ámbito costero vasco en los siglos XVI y XVII, en particular durante los reinados de Felipe III y Felipe IV. En concreto, la investigación se centrará en la saca ilegal de moneda fuera del territorio castellano a través de Guipúzcoa y Vizcaya y la entrada fraudulenta de moneda falsa, tanto por el paso oficial guipuzcoano de Irún, que comunicaba Castilla y Francia, como por los puertos costeros guipuzcoanos y vizcainos. Para ello es necesario conocer el

ordenamiento jurídico-político vigente en ambos territorios vascos relativos a este ámbito específico del comercio de la moneda y las competencias que tenían en dicho campo tanto las autoridades autóctonas (fueran concejiles- como el alcalde ordinario de las villas- o provinciales- como los alcaldes de sacas-), como los oficiales de designación real (tanto el corregidor provincial o del Señorío como los oficiales extraordinarios enviados por el poder real para controlar y castigar estas ilegalidades). En definitiva, se analizan distintas investigaciones sobre la entrada de vellón falso, como la llevada a cabo en 1626 por el licenciado Jerónimo de Avellaneda y Manrique en Guipúzcoa y Vizcaya, valorándose sus resultados y las justificaciones doctrinales planteadas por las autoridades vascas para rechazar las actuaciones de dichos oficiales en su territorio.

Le faux monnayage hispanique (XVII^e-XVIII^e siècle) : une criminalité de la frontière ?

Olivier Caporossi (EHEHI- Casa de Velázquez)

Après 1599, l'introduction du billon comme monnaie intérieure par la monarchie catholique et les différentes altérations monétaires qui marquent le royaume de Castille jusqu'aux réformes de Philippe V, intensifie auprès des élites le débat sur la monnaie. Il en ressort une définition du faux monnayage qui attache cette criminalité à la notion de frontière. S'il est certain que la fausse monnaie se fabriquait et se diffusait autant à l'intérieur des territoires de la monarchie, le conseil de Castille, le conseil d'État, les chancelleries semblent s'acharner à ne la voir qu'aux frontières du royaume. A partir d'exemples de procès de faux monnayeurs, nous essayerons d'interroger la construction de cette dialectique entre le faux monnayage hispanique et la frontière par les plus hautes autorités de la monarchie et d'en discerner les enjeux. Dans cette considération nous développerons plusieurs hypothèses, valables aussi bien pour la frontière pyrénéenne que la frontière portugaise :

- Le faux monétaire de la frontière constitutif de la guerre (qu'elle soit ouverte ou non) entre la monarchie chrétienne et la monarchie catholique pendant tout le XVII^e siècle, représentant une véritable arme de guerre.
- Le principe de défense du royaume assimilé à la défense de la monnaie comme expression de la souveraineté du roi catholique qui fait du faux monnayage l'un des éléments moteurs de la fabrique d'une police des étrangers, non sans impliquer des conflits entre différentes autorités pour s'accaparer ce nouveau champ d'action (Inquisition, Conseil de Castille, corregidores, autorités locales).
- Le lien entre faux monnayage et réseaux de contrebande. La contrebande monétaire utilise les mêmes réseaux et les mêmes chemins. Elle implique les frontières politiques aussi bien que des lieux interlopes comme les ports.
- La nécessité pour affirmer son influence d'y marquer plus qu'ailleurs l'autorité royale. La construction de la majesté se joue aux frontières du royaume et oblige le conseil de Castille à promouvoir de nouvelles procédures judiciaires.

Sans doute, faudrait il ajouter à cela les frontières intérieures c'est-à-dire ces espaces oubliés de l'autorité royale et que la monarchie catholique cherche à réinvestir (les *Montes de Toledo*).

Vraie-fausse monnaie ou monnaie vraiment fausse ? La Catalogne, l'État Espagnol et les Duros sevillanos (1898-1909)

Christophe Lastecouères (Université de Bordeaux III - CEMMC)

« Le négoce des faux duros est tellement lucratif qu'on peut qualifier de stupides ceux qui fabriquent de la monnaie vraiment fausse »

El Noticiero Universal, 2 mai 1898

Cette communication a pour but d'interpréter historiquement la diffusion des *faux duros* dans l'Espagne du début du XX^e siècle – une question qui a à peine été effleurée par les chercheurs¹ – à la lumière des outils des sciences sociales : de la division technique du travail et de la théorie des avantages comparatifs (économie) à la légitimité des formes sociales archaïques (anthropologie) en passant par le contrôle social et la violence symbolique (sociologie).

Apparu pour la première fois en 1894 à Séville, le *duro sevillano* est une fausse pièce qui contrefait la pièce de 5 pesetas en argent ou *duro*. Elle prend un tel développement que l'Etat se décide, en août 1908, à retirer ces espèces illégales de la circulation : c'est le « ramassage » – *el cange* –, opération unique dans l'Europe contemporaine.

1. MIMETISMES. Le faux *duro* a une place inédite dans l'album de famille des fausses monnaies. Il est quasiment de même poids et de même aloi que le numéraire qu'il imite (25 gr. d'argent à 900 millièmes). Bref, c'est une imitation presque parfaite. Comment l'Espagne en est-elle arrivée à cette situation ? Il faut ici faire appel à l'économie monétaire sans laquelle le faux monnayage ne peut être compris : après la crise du bimétallisme international à la fin des années 1870², la plupart des Etats-nations abandonnent le métal blanc pour le système du monométallisme or, à l'exception de l'Espagne et, à un degré moindre, de la France. Tandis qu'il rentre à flux continu en Espagne, l'argent ne cesse de se dévaloriser par rapport à l'or. Pour frapper une pièce de 5 pesetas, il en coûte à l'Etat 2 pesetas de métal blanc en 1895.

C'est une aubaine pour les faux-monnayeurs qui jouent sur la différence entre la valeur nominale de la pièce et sa valeur intrinsèque pour réaliser des marges substantielles. L'originalité, ici, est que le meilleur moyen pour un faux-monnayeur de ne pas perdre de l'argent est de fabriquer la pièce dans les mêmes conditions que l'Etat. Ce mimétisme donne au commerce du *duro sevillano* toutes les caractéristiques du commerce légal. Dès lors, ce sont les conditions économiques classiques qui l'emportent : capitale industrielle de l'Espagne, située au carrefour des échanges maritimes et des trafics de métal blanc, dotée d'une bourgeoisie ayant réussi une accumulation de capital impressionnante, Barcelone devient naturellement le centre de fabrication et de diffusion du *duro sevillano*. Entre 1898 et 1909, la moitié des affaires de faux monnayage instruites par l'Audience provinciale de Barcelone porte sur des faux *duros*. L'organisation même de cette « *industria* » copie dans les moindre détail l'organisation traditionnelle du négoce barcelonais, négoce de commission : un mandataire fortuné ayant pignon sur rue (industriel, négociant ou propriétaire) qui finance la fabrication, des falsificateurs qui fabriquent et des négociants chargés de mettre en action des escouades de diffuseurs (« *cuadrillas de expendedores* »).

¹ A l'exception de Miguel Martorell, *Historia de la peseta*, Barcelona, Planeta, 2001.

² Suspension de la libre frappe de l'argent par l'Union latine en 1878.

2. LEGITIMITES. La réalité sociologique du faux monnayage catalan montre comment une pratique illégale peut être perçue comme légitime : fondée sur l'idée chère aux communautés locales selon laquelle une monnaie se définit d'abord par sa valeur marchande, l'émission du faux *duro* ne pose aucun problème à la population catalane. Il ne pose pas non plus problème à la population d'outre-monts, Barcelone exportant ses faux duros en France ou fabriquant des fausses pièces de 5 francs en argent. Il existe une part d'archaïsme irréductible aux sociétés modernes et le faux *duro*, qui est de même aloi que le vrai, est la parfaite incarnation de cet attachement archaïque à la monnaie métallique. Pendant des années, le *duro* illégal côtoie le *duro* légal sans affecter la marche des affaires. La justice, pour sa part, fait preuve de mansuétude (nombreux cas d'acquittement ou de non-lieu).
3. REGULATIONS : LE MARCHE TRIOMPHE DE LA HIERARCHIE. Pourtant, l'accession au trône d'Alphonse XIII se traduit par une accélération de la construction de l'Etat-nation espagnol sur un mode libéral et centralisateur. Le faux monnayage et les *duros sevillanos* cristallisent bientôt la rancœur de l'administration centrale contre toutes les criminalités qui nuisent à la souveraineté nationale. En cela, la lutte contre le faux *duro* marque une étape importante dans la jurisprudence comme dans l'instauration d'un corporatisme administratif (les « *ensayadores* » jurés de la *Casa de la Moneda*).

Dans le cas catalan, l'Etat a tôt fait d'associer faux monnayage et anarchisme dans une fusion criminelle remettant en question l'Etat-nation. Certes, l'anarchie et la fausse monnaie ont parfois partie liée (Joan Rull), mais il s'agit surtout d'un lien rhétorique destiné à légitimer la centralisation madrilène. De même que la mise en scène d'une police et d'une justice inflexibles et efficaces. C'est là le sens du « ramassage » de 1908.

Toutefois, annoncé comme l'image de la réussite étatique, le ramassage tourne à l'échec relatif : l'administration, qui a déclenché une panique dans l'opinion publique (toutes les pièces de 5 pesetas sont refusées) n'a pas les compétences pour distinguer le vrai du faux. On peut même considérer qu'une large partie des espèces prévues pour l'échange des *duros sevillanos* étaient elles-mêmes contrefaites. L'Etat alimente donc à son corps défendant la distribution de fausse monnaie et n'a pas d'autre solution que d'abandonner le ramassage au bout de 20 mois... Le faux *duro* a survécu au *cange*.

CONCLUSION : monnaie vraiment fausse, le *duro sevillano* représente le cas inédit à l'époque contemporaine d'une vraie-fausse monnaie.

Le faux monnayage en procès : l'institution judiciaire face aux faux monnayeurs

Présidence : Carmen Sanz Ayan (Real Academia de la Historia)



Alchimistes et faux-monnayeurs dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge

Benjamin Fauré (Université de Toulouse Le Mirail)

Dans l'Occident médiéval, la position des alchimistes devant la justice est assez complexe, elle reste floue ou bien change selon les époques et selon les Etats. Alors que la décrétale /Spondent quas non exhibent/ de Jean XXII, parue semble-t-il au début du XIV^e siècle, condamne fermement les alchimistes, ils restent tolérés en bien des endroits et même sollicités auprès de plus d'un prince. Toutefois, lorsqu'ils ont l'intention de tromper par leur production ou lorsqu'ils deviennent faux-monnayeurs, les alchimistes n'échappent ni à la justice des seigneurs et des princes, ni aux attaques des lettrés qui rappellent dans leurs œuvres combien il est nécessaire de se méfier de ces malfaiteurs.

A travers quelques documents publiés ou inédits de la seconde moitié du XVe siècle, des arrêts de justice qui portent sur des affaires criminelles et des lettres de rémission provenant des Archives Nationales de France, je souhaite mettre en évidence la proximité qu'il pouvait y avoir à cette époque entre l'alchimie et la fabrication de fausse monnaie dans le royaume de France. Nous verrons ce que ces sources nous apprennent de certaines pratiques alchimiques peu connues, qui elles concernent, et peut-être nous permettront-elles de comprendre un peu mieux ce qu'est en France l'attitude de la justice vis-à-vis des alchimistes. Alchimistes et faux-monnayeurs en France au Moyen Age d'après quelques documents conservés aux Archives Nationales de Paris

Dans l'Occident médiéval, la position des alchimistes devant la justice est assez complexe, elle reste floue ou bien change selon les époques et selon les Etats. Alors que la décrétale /Spondent quas non exhibent/ de Jean XXII, parue semble-t-il au début du XIV^e siècle, condamnent fermement les alchimistes, ils restent tolérés en bien des endroits et même sollicités auprès de plus d'un prince. Toutefois, lorsqu'ils ont l'intention de tromper par leur production ou lorsqu'ils deviennent faux-monnayeurs, les alchimistes n'échappent ni à la justice des seigneurs et des princes, ni aux attaques des lettrés qui rappellent dans leurs œuvres combien il est nécessaire de se méfier de ces malfaiteurs.

L'impact du crime de fausse monnaie sur l'introduction de la procédure inquisitoire dans la juridiction urbaine de Saragosse en 1518

Martine Charageat (Université de Bordeaux III)

Alchimie et faux monnayage en Italie à la fin du XVI^e siècle à travers une étude de cas

Albrecht Burkardt (Université Lumière Lyon II, faculté GHHAT)

En 1592, un gentilhomme français est arrêté à Bologne à cause de ses sympathies pour les pratiques d'alchimie et de magie dont il a pris goût pendant son voyage en Italie. Rapidement il s'avère qu'à celles-ci se trouvent associées également les tentatives de produire des fausses monnaies ; il s'agit même sans doute là de l'objectif principal. Les interrogatoires établies à ce propos par le Saint Office et, en particulier, par les magistrats de la justice criminelle bolognaise constituent en tout cas une source riche en informations permettant de sonder les motifs et les pratiques du faux monnayage dans un cas certes particulier mais qu'il s'agira d'insérer dans tout un ensemble de cas analogues de la même époque.

La communication analysera donc, dans un premier temps, les motifs du faux-monnayeur de même que ceux qui poussent les autorités sur place à persécuter ce dernier. Les soupçons nourris à l'égard du voyageur ne sont d'ailleurs pas sans surprise, plaçant l'affaire dans le contexte politico-religieux international, celui des relations franco-italiennes à l'époque d'un souverain français pas encore converti au catholicisme. Se trouveront analysées, dans un deuxième temps, les pratiques du faux-monnayage elles-mêmes, depuis leurs circonstances de production (lieux, temps, acteurs) jusqu'aux procédés adoptés pour celle-ci, procédés dont les emprunts à l'alchimie sont multiples. Une dernière partie cherchera à placer les observations précédentes dans le contexte plus large des pratiques du même type dans l'Italie de la fin du XVI^e siècle.

Le crime de falsification d'assignats sous la Révolution Française

Mathieu Soula (Université de Toulouse I)

Dans cette communication, il s'agira d'interroger la création du crime de falsification d'assignats et son évolution pendant la Révolution. Crime endémique à cette période, il n'a cessé d'être enrichi au gré des décrets et lois toujours plus répressifs et imprécis. Même s'il plonge ses racines dans le crime de faux monnayage de l'Ancien Régime, il est bel et bien un crime distinct, réprimé plus sévèrement et l'objet d'attentions constantes et fébriles du législateur. Il faut dire que le succès de la Révolution est alors, dans l'esprit des révolutionnaires, étroitement associé à celui des assignats. Le premier débat qui a lieu sur la définition de cette incrimination devant les députés de la Constituante en 1790 met à jour toute la singularité de la falsification d'assignats : le député Périsset réclame qu'il soit déclaré crime de lèse-nation au premier chef (alors que le faux monnayage l'était au second chef sous l'Ancien Régime) et Régnier demande que le complice soit aussi sévèrement puni que l'auteur de l'acte. Pour les constituants, s'attaquer aux assignats c'est s'attaquer à la confiance publique, donc aux fondements même de la Révolution. Le résultat est à la hauteur des attentes des deux députés : les fabricateurs de faux assignats et leurs complices seront punis de mort, dit la loi. Dans le même temps, les députés surveillent de près la mise en œuvre de la répression, multipliant les pressions sur la justice au mépris de la séparation des pouvoirs pourtant consacrée depuis la Déclaration des Droits de 1789.

On le voit, le crime de falsification d'assignat reflète à lui seul les enjeux de la Révolution. Il cristallise les inquiétudes des révolutionnaires car il permet d'atteindre la jeune Révolution dans ce qu'elle a peut-être de plus fragile : le soutien populaire. Si le papier monnaie s'effondre, c'est toute l'économie qui est touchée et par ricochet la confiance des citoyens dans la capacité des assemblées à régénérer les institutions et la société.

Dans cette communication, il faudra donc s'attacher à suivre l'histoire de cette incrimination sous la Révolution, mais aussi celle de sa répression à travers des exemples départementaux pertinents (en s'appuyant notamment sur des études déjà menées comme celle de Jean Bouchary) et du suivi effectué par les députés, tout en s'interrogeant sur le soubassement politique de ce crime et son rôle dans la construction et l'affermissement de la Révolution.

L'émission et la circulation de fausse monnaie en Midi Toulousain au XIX^e siècle : éléments pour une étude des usages sociaux de la monnaie.

Jack Thomas (Université de Toulouse Le Mirail)

Les archives judiciaires nous amènent nécessairement à étudier des affaires de fausse monnaie qui se sont soldées par un échec. D'une manière ou d'une autre, il y a eu dénonciation ou intervention de l'autorité publique et la mise en cause des fabricants ou des émetteurs de fausse monnaie. La procédure judiciaire du XIX^e siècle révèle un travail d'enquête qui n'intervient qu'après les premières arrestations et confiscations de fausses espèces monétaires. Si des perquisitions découvrent parfois les instruments de la fabrication, ce sont surtout les témoignages qui permettent de pénétrer dans le fonctionnement des petits réseaux de faux monnayeurs. Les interrogatoires des accusés fournissent d'autres informations même si le déni des faits les plus accablants est un dénominateur commun. Un premier constat s'impose dans la région toulousaine : la faible, voire la très faible envergure des affaires.

Si l'intérêt économique de ces affaires est d'ordinaire mince, comparé notamment à d'autres affaires de faux qui pullulent dans les archives judiciaires, leur intérêt historique est grand si nous posons les bonnes questions. Dans cette communication, je vais concentrer mon attention sur le moment où cet argent contesté est mis en circulation. La fausse monnaie n'ayant pas d'utilité pour thésauriser, elle doit impérativement entrer dans le circuit des échanges.

Je porterai mon regard successivement sur les espèces monétaires qui font l'objet de tentatives d'échanges ; sur les lieux des transactions (auberges, foires et marchés, boutiques) ; sur la nature des biens ou services désirés par l'émetteur ; sur les réactions des vendeurs, plus ou moins méfiants, plus ou moins compétents pour repérer les malfaçons ; sur les méthodes de reconnaissance employées empiriquement ; enfin, sur leur façon de réagir (rendre ou confisquer la pièce jugée fausse, rechercher ou non le présumé émetteur, faire appel ou non aux autorités...).

Au travers de cette étude, il sera question de voir, grâce aux archives judiciaires, comment les populations du Midi toulousain utilisent les monnaies en circulation dans la vie quotidienne des échanges de proximité. Même si l'échantillon est nécessairement réduit, il conviendra d'être attentif aux usages différentiels selon des groupes sociaux, des classes d'âge, des genres.

Faire l'anthropologie de la fausse monnaie dans les Landes à partir des sources judiciaires (XVIII^e-XX^e siècle)

Bernard Traimond (Université Bordeaux II)

Les plaintes contre les faux monnayeurs, particulièrement nombreuses autour de la Révolution Française, révèlent des conduites insolites et des conceptions oubliées. Les archives judiciaires montrent que des artisans et même parfois des métayers accusés de fabriquer des pièces ignorent le droit régalien et surtout vivent dans des sociétés où elles jouent un rôle négligeable. En conséquence, ils en arrivent parfois à revendiquer publiquement leur délit ou plus souvent à remplacer les échanges monétaires par des relations personnelles acceptant de reprendre des monnaies refusées ou même les payant plus cher que leur prix.

Monnaie et imposture : valeur et transgressions de l'échange

Présidence : Marc Bompaire (EPHE)



Faux monnayage, monnayage privé, monnayage officieux frauduleux dans la Chine ancienne.

François Thierry (Bibliothèque Nationale de France)

Les fausses propriétés de l'or à la fin du Moyen Âge dans le royaume de France.

Pierre Prétou (Université de La Rochelle)

Le bouillon judiciaire qui menace le faux monnayeur consacre l'exemple, désormais classique, de la juste vengeance de la royauté française médiévale. Toutefois, si la lèse majesté monétaire se punit exemplairement, l'on aurait tort d'y percevoir un invariant chronologique n'abandonnant à l'historien que les seules variations des formes de la délinquance ou des effets supposés du faux sur la santé monétaire d'un pays. L'enjeu du pouvoir souverain qualifié de « moderne » se résume-t-il au seul essor de la protection du droit régalien et de ses signes de validation ?

Au lendemain des intenses mutations monétaires entreprises sous le règne de Charles VII, l'étude des qualifications criminelles issues des séries judiciaires démontre qu'au prétoire, entre les marges troubles de l'imposture, de la contrefaçon, de la piperie, du poison, de l'alchimie, des trahisons monétaires, des mutations périlleuses, des billons grossiers et des spoliations du profit du roi, il est un écart, souvent considérable qui interdit que la contrefaçon de la frappe médiévale ne soit objectivée que par son titre et son poids. En effet, la rhétorique judiciaire royale ne se contente pas d'une observation de la qualité du métal précieux pour faire naître le faux et son faussaire. La tromperie et l'intention coupable retiennent les juges, attachés aux gestes qui « déçoivent » les victimes et déclenchent la renommée falsificatrice. Mais qu'est-ce que la tromperie coupable ?

Pour approcher le poids du crime qui définit et charge la pièce contrefaite, il est nécessaire d'élargir le raisonnement à la naissance de la valeur elle-même, et d'en accepter la variabilité historique. En empruntant la focale inhabituelle des circulations judiciaires de la monnaie, une détention juste et injuste de l'or apparaît. Au milieu du XV^e siècle, elle s'anime d'une intention politique qui fait écho aux écrits de Nicolas Oresme. Garant de la stabilité monétaire, le roi l'est aussi de l'ordre social et de la paix publique. Devant le juge, la contestation de la possession de l'or témoigne alors d'un effort mental visant la propriété juste et injuste, la valeur acceptable au regard de la personnalité et des intentions publiques de celui qui la met en œuvre. Aux frontières du royaume, alors que le souverain a échoué à stigmatiser la monnaie anglaise en contrefaçon, le roi propose le portrait du faux monnayeur, avant que d'avoir su imposer sa définition du faux monnayage. Dans le chaudron de justice, les justices ont mélangé le faux, la tyrannie, le vol et le poison. De cet étonnant bouillon, surgit le portrait du contrefacteur poursuivi, substitué à son infraction, portrait qui éclaire alors ses contemporains sur la propriété de l'or et se révèle propice à l'honneur du roi dans la mise en sujétion de son royaume reconquis.

Falsificación monetaria y crisis financiera de la Monarquía Hispánica en la década de 1640: la Plata de Indias

Carmen Sanz Ayán (R.A.H-Univ. Complutense)

En medio de la crisis general que la Monarquía Hispánica experimentó a partir de 1640, los problemas financieros no fueron una cuestión menor. Su capacidad crediticia, vital para el mantenimiento de los diferentes frentes de guerra, descendió a lo largo de estos años cruciales por razones de muy diversa naturaleza.

En esta comunicación analizaré el grado de importancia que la plata procedente de América tuvo en la negociación de ese crédito. Una plata que en el reembolso de los asientos no tenía el protagonismo que a veces se le ha querido dar, y que además experimentó mermas cuantitativas y cualitativas al sufrir un grave problema de fraude en su amonedación, lo que supuso un factor añadido de desestabilización en el mercado del crédito, que vino a coincidir en el tiempo con la suspensión de pagos decretada al final de la década.

Circulación de moneda falsa en el reinado de Carlos II. Análisis de un problema socio económico.

Javier de Santiago Fernández (Universidad Complutense de Madrid)

El presente trabajo tiene como objetivo el estudio de la moneda falsa circulante en Castilla durante el reinado de Carlos II. Se pretende el análisis de sus características, las causas de su masiva circulación y las consecuencias sobre la situación monetaria del Reino. Las fuentes documentales para ello son fundamentalmente las cuentas de las cecas, instituciones encargadas de la recogida de este tipo de numerario en 1680 y, por supuesto, las consultas de los Consejos de Castilla y Hacienda, encargados de resolver este problema.

Partiremos de un estudio de los volúmenes de moneda falsa en circulación. Además de las referencias en las consultas de los Consejos utilizaremos fundamentalmente los registros realizados con ocasión de la baja del vellón en 1680 y de los documentos de ceca, que recogen este tipo de numerario entre 1680 y 1682. Esto nos ofrecerá unos porcentajes que, ni mucho menos, pueden ser considerados absolutos, pero sí nos permiten hacernos una idea de la magnitud del fraude y de los asombrosos porcentajes de moneda falsa en circulación.

Haremos una valoración de las causas que propician la falsificación. Para ello estudiaremos las características intrínsecas de la moneda original, observando que el enorme beneficio que su emisión ofrecía al Estado fomentó el fraude. El análisis de las características intrínsecas del numerario falso nos pondrá en relación con el enorme beneficio obtenido por los falsificadores.

Por último, estudiaremos la labor de los falsarios. Esta se produjo en el interior del reino, destacando especialmente la labor efectuada en conventos religiosos, y en el exterior, en una actividad que se entremezcló con el contrabando de moneda. La falsificación se extendió por todos los rincones de Castilla y entre varios grupos sociales. Podemos decir que se enquistó en la sociedad castellana y estuvo muy relacionada con el bandolerismo.

La circulation de la fausse monnaie métallique dans le royaume de France, milieu du XVII^e – fin du XVIII^e siècle. (diffusion, utilisation, perception, élimination)

Jérôme Jambu (Université de Caen)

Le faux-monnayage est principalement connu en France à travers l'aspect pittoresque de sa répression : criminels bouillis, organisation nobiliaire dont les membres sont décapités en effigie, femme fustigée et flétrie en public et son époux envoyé aux galères à perpétuité, etc. Les numismates en connaissent les témoignages : monnaies fourrées avec âme de cuivre et coque de métal précieux, pièces d'or au titre altéré ou même de bon titre mais non délivrées par l'autorité émettrice : les exemples de fausses monnaies ne manquent pas.

Mais entre la fausse-monnaie comme objet et le criminel jugé, c'est-à-dire sur le parcours de la pièce, sa diffusion par le « fabricant » ou son réseau, son utilisation et sa perception par le public et enfin son élimination par les autorités, peu d'études ont été menées et en tous cas aucune pour l'Ancien Régime sur un long terme et pour l'ensemble du royaume. On connaît d'un côté les faux-monnayeurs et leur réalisation criminelle, de l'autre leur condamnation, mais on ne s'est jamais intéressé à l'essentiel : l'incidence de la circulation des faux sur l'économie.

Comment et par qui les faux fabriqués étaient-ils diffusés et, question liée, de quelle nature et qualité étaient-ils pour qu'ils soient reçus par le public et l'abusent - ou quelle connaissance le public avait-il du fait monétaire pour se faire avoir ? Une fois le faux intégré dans le circuit commercial, il convient de se s'arrêter sur son utilisation : le refusait-on systématiquement ou lui attribuait-on un cours ? Tout cela dépendait de la perception de ces faux, certains paraissant ou étant réellement meilleurs que d'autres, voire parfois tout à fait valables à côté de la monnaie légale. Enfin, la question de leur récupération et élimination par les autorités monétaires est capitale car elle permet, au dernier stade de la circulation des faux, d'évaluer quantitativement leur importance.

C'est dans la France de Louis XIV à Louis XVI, celle de l'écu d'argent et du louis d'or créés en 1640-41 et fabriqués non plus au marteau mais au moulin, que l'on propose d'aborder ces questions, en confrontant sources numismatiques et archivistiques. Dans un royaume qui, pour lutter contre le faux-monnayage, créé une seconde Cour des monnaies, en plus de celle de Paris, établie à Lyon au cours du XVIII^e siècle.

Monnaies et transgressions de l'échange en Mélanésie

Charles Illouz (Université de La Rochelle)

Les sociétés mélanésiennes, telles que les travaux des ethnologues en proposent la description à partir des procédures de production des groupes de parenté, ne permettent pas d'observer des pratiques de contrefaçon de la monnaie, principalement parce que l'organisation des échanges dans ces sociétés ne connaît pas le marché et les lois qui unissent le producteur au consommateur. Ces sociétés disposent pourtant de monnaies qui sanctionnent des échanges cérémoniels hautement valorisés. L'échange marchand, en effet, est la condition de la valeur mesurée à l'aune d'un équivalent général, l'étalon monétaire. Entre les marchandises innombrables et la jouissance de celui qui les convoite s'interpose une procédure d'échange monétisé qui limite puissamment le champ de réalisation du désir. L'argent, en tant que valeur quantifiée, permet de tracer les limites dans lesquelles s'inscrit la jouissance des biens. La falsification de la monnaie, parce qu'elle promet un accès idéalement illimité aux biens convoités, mobilise l'imagination et la technique du faux monnayeur. Quel est donc l'équivalent universel de l'objet le plus hautement valorisé dans les sociétés qui ignorent

l'échange généralisé des marchandises et quelle est la voie de la transgression qui en assure la jouissance presque illimitée ? *In absentia*, la fausse monnaie peut nous aider à rechercher dans les sociétés mélanésiennes, notamment celle de Maré aux îles Loyauté, l'équivalent du bien le plus convoité pour lequel quelques individus seulement imaginent transgresser les règles qui en limitent la jouissance.

Money is art. Art is money. JSG Boggs: transgression de la valeur ou valeur de la transgression?

Mona Huerta (CNRS-CREDAL)

JSG Boggs prétend faire de la monnaie un art, et de l'art le refus de l'économie capitaliste. Cette attitude provocatrice qui le conduit à payer ses achats avec une monnaie papier qu'il a lui-même fabriquée, l'a conduit plusieurs fois en prison pour faux monnayage, notamment au Royaume Uni et en Australie. Aux États-Unis, il a dû affronter les poursuites du Trésor (treasury police). Sa démarche, consolidée par un usage plus fréquent des moyens informatiques pour créer ses propres billets, est devenue un questionnement sur les rapports entre la valeur de l'art et la valeur de la monnaie. L'objet d'art devient une monnaie d'échange capable de remplacer ou de se substituer à la valeur de la monnaie officielle. C'est avec ses faux dollars ou ses fausses livres que JSG Boggs paie ses séjours au Majestic lorsqu'il se rend à Cannes, revendiquant par là un mode de transgression de la valeur. Depuis, son cas emblématique ne cesse de fasciner. L'écrivain Lawrence Weschler s'y est intéressé dès 1999, faisant de JSG Boggs l'archétype de l'artiste qui forge sa création sur une critique de la monnaie, le metteur en scène génial d'une « comédie des valeurs ». Quelle valeur attacher à cette transgression ? Les billets de banque de JSG Boggs représentent-ils vraiment une transgression de la valeur ? Où situer l'imposture ? Dans la démarche de l'artiste ou dans la production artistique de « faux » billets ? Comme représentant de la contreculture américaine ou de sa caricature, JSG Boggs pose, du point de vue de l'art, un regard neuf sur l'imposture monétaire et sur la valeur de l'échange en général. Il nous conduit donc à réinterroger la notion même de faussaire.

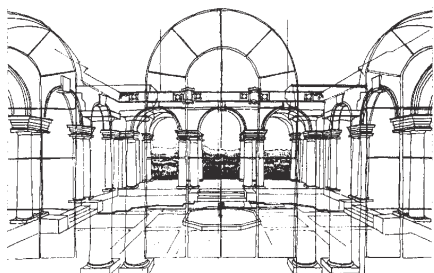
Table ronde : questions de définition. Définitions en questions

Présidence : Denis Menjot (Université de Lyon II)



Le programme établi doit permettre aux intervenants d'aborder les questions de définition de l'objet historique du faux monnayage et les problèmes épistémologiques qui s'y rattachent. Il s'agira de répondre notamment aux questions suivantes : les imitations sont-elles de la fausse monnaie ? La tromperie de l'État sur la valeur intrinsèque d'une émission monétaire peut-elle être considérée comme une œuvre de faussaire ? Une émission monétaire privée palliant l'impuissance d'un État à répondre à la demande en numéraire est-elle œuvre de faux monnayeurs ? Les émissions monétaires des rebelles ou de l'usurpateur relèvent-elles du faux monnayage ? Qu'est ce qui dans l'échange fait œuvre de monnaie ? Comment pervertit-on l'échange ? Quelles sont les sources historiques du faux monnayage ? Quelles politiques contre le faux monnayage, hier et aujourd'hui ?

Avec le soutien de :



Casa de Velázquez

AHAD

Association pour l'Histoire de
l'Administration des Douanes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R E G I O N



AQUITAINE